MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Pôle affaires juridiques – marchés publics
Centrale Lille institut
Cité scientifique – CS 20048
59650 Villeneuve d'Ascq
Marches.publics@centralelille.fr

MARCHE DE TRAVAUX PORTANT SUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE SALLE DES CONSEILS DE CENTRALE LILLE INSTITUT

PA2026-28

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1-1°, R. 2123-1-1°, du Code de la Commande Publique (CCP)

Date et heure limites de réception des offres

13 novembre 2026 à 12h00

Acte d'engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Personne publique contractante :

Centrale Lille Institut
Cité scientifique – CS 20048
59650 Villeneuve d'Acsq

Objet du marché :

La présente consultation vise la conclusion d'un marché de travaux ayant pour objet des travaux d'aménagement d'une salle des conseils pour Centrale Lille Institut.

Cette salle se trouve au dernier étage du bâtiment E (6ème étage) de l'Ecole Centrale Lille Institut sur une sur surface d'environ 157m2.

Mode de passation et forme de marché :

Le présent marché est mono attributaire, conclu à la suite d'une procédure adaptée et selon un marché de travaux en application des articles L.2123-1-1°, R. 2123-1-1° du code de la commande publique.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Madame Sabine MIKA – Agent Comptable

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT 4

ARTICLE 2 : PRIX 5

ARTICLE 3 : DUREE 5

ARTICLE 4 : PAIEMENT 5

ARTICLE 5 : AVANCE FORFAITAIRE 6

ARTICLE 6 : NOMENCLATURE(S) 6

Article premier : Contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article « pièces contractuelles » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG-Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☐ Le signataire (Candidat individuel),

M
Agissant en qualité de

☐ M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

☐ Engage la société Sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M
Agissant en qualité de

Désigné mandataire :

☐ Du groupement solidaire
☐ Solidaire du groupement conjoint
☐ Non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement[1], sur la base de l'offre du groupement,

A exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

J'affirme, sous de peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mon tort exclusif, ne pas tomber sous le coup des interdictions découlant de l'article 50 de la loi n°52-401 du 14 Avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, ou d'interdictions équivalentes prononcées dans un autre pays.

[1] L'annexe relative à la désignation des co-traitants est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire. Elle est recommandée dans le cas d'un groupement conjoint.

Etabli ou domicilié en France, j'atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne.

Certifie avoir souscrit la déclaration visée à l'article L.5212-5 du Code du travail ou, en étant, redevable avoir versé la contribution visée à l'article L.5212-9 de ce code.

Certifie que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L3243-2 et R.32431 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés conformément à l'article D.8222-3-3° du code du travail).

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **150 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Prix

La description des prestations, la nature et les spécificités techniques des travaux sont décrites au Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP) et aux Cahier des Charges Techniques et Particulières (CCTP).

Le marché s'entend à prix global et forfaitaire tel que défini dans la décomposition du prix global et forfaitaire annexée au présent acte d'engagement.

Le montant de l'offre du titulaire est décomposé comme suit :

Désignation des prestations	Montant HT
Travaux d'aménagement d'une salle des conseils – offre de base	Euros HT
Prestation supplémentaire éventuelle n°01 (facultative) – Traitement acoustique	Euros HT
Prestation supplémentaire éventuelle n°02 (obligatoire) – Cloison sanitaire	Euros HT
Prestation supplémentaire éventuelle n°03 (facultative) – Stores Intérieurs	Euros HT
Prestation supplémentaire éventuelle n°04 (obligatoire) – Renforcement acoustique	Euros HT
Montant total de l'offre de base et de la PSE n°1-2-3-4	**Euros HT**

Offre retenue par le pouvoir adjudicateur :

……

Article 3 : Durée

Le marché démarre **à compter de la notification et dès la réception des ordres de service par le titulaire pour une durée maximum de deux années.**

Article 4 : Paiement

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[2] conformément à l'article R.2192-10 du code de la commande publique :

- *Ouvert au nom de :*
 Pour les prestations suivantes :
 Domiciliation :
 Code banque : Code guichet :N° de compte : Clé RIB :
 IBAN :
 BIC :

- *Ouvert au nom de :*
 Pour les prestations suivantes :
 Domiciliation :
 Code banque : Code guichet :N° de compte : Clé RIB :
 IBAN :
 BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur[3] :
☐ Un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

☐ Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Article 5 : Avance Forfaitaire

Le titulaire souhaite-t-il une avance : OUI ☐ NON ☐

Article 6 : Nomenclature(s)

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	*Classification complémentaire*
45450000 :« Travaux d'aménagement des espaces intérieurs ou agencement »	

[2] Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir Marché

A
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur habilité par arrêté ministériel datant du 5 juin 2023

Thomas MAURER